

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 9 Mars 2023

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, JEAN-PIERRE GUENOT, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, NATHALIE GABRYELEWICZ, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, AUDREY MILLET, MICHEL DEPRez, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, PATRICK FREMAUT, MARINE HERLEM ET MATTHIEU CAUVIN

Ont donné pouvoir : NELLY THIEFFRY A MICHEL PIQUET, MARIE-JOSEE MASSON A CARINE GAU, FREDERIC SZYMCZAK A DAVID ACHIN, JACQUES LEMAIRE A ANNE-SOPHIE DEBERDT, SEBASTIEN HENNON A AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A GUY DERACHE ET JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Emilie PLAISANT.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 2 Février 2023 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Subvention exceptionnelle suite au séisme en Turquie et en Syrie
2. Compte de gestion 2022
3. Compte administratif 2022
4. Affectation des résultats 2022
5. Fixation du taux des impôts locaux 2023
6. Budget primitif 2023
7. Subventions 2023
8. Conventions avec les structures bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€
9. Mise à jour du tableau des effectifs
10. Recrutement de contractuels de droit public

11. Versement d'un capital décès
12. Avenant à la délégation de service public pour le crématorium
13. Mise en œuvre de la loi 3DS concernant les métaux résultant de la crémation
14. Adoption du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)
15. Servitude pour canalisation souterraine ENEDIS
16. Achat de parcelles à 3F Notre Logis
17. Extension de réseau ENEDIS
18. Convention de mécénat
19. Demande de subvention à la CCPC au titre des Fonds de concours
20. Convention de partenariat avec le Département et la CCPC pour l'aménagement cyclable entre Orchies et Coutiches
21. Demande de subventions au Département au titre des PTS
22. Demande de subvention au Département au titre de l'AAT
23. Demande de subvention au Département au titre des amendes de police
24. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs »
25. Demande de subvention à l'ADEME
26. Demande de subvention à l'Etat au titre des aménagements cyclables
27. Mise à disposition d'un terrain pour une aire de jeux
28. Questions du Rassemblement populaire et citoyen

- 1 -

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME EN TURQUIE ET EN SYRIE

Il est proposé de participer à l'élan de solidarité internationale en faveur des populations turques et syriennes frappées par un séisme le 6 février dernier lors duquel plus de 50 000 personnes ont péri.

Dans ce cadre, l'association Cités unies France se mobilise et a ouvert un fonds de solidarité dédié.

Cette association rassemble les collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale.

Il s'agira d'actions plus spécifiquement dédiées à la réhabilitation des collectivités ayant subi d'importants dégâts matériels, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des Etats.

L'accès aux zones dévastées en Syrie étant particulièrement complexe pour des raisons sécuritaires et politiques, ce fonds de solidarité bénéficiera dans un premier temps aux collectivités turques, en s'appuyant sur les réseaux et partenariats déjà existants.

Il est donc proposé de voter une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour contribuer à l'appel à la générosité publique de Cités unies France.

A noter également que le CME a mis en place des actions de solidarité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite subvention exceptionnelle.

-2-

COMPTE DE GESTION 2022

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

Le conseil municipal est invité à adopter le compte de gestion 2022, document établi par le comptable public.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

Après avoir délibéré,

APPROUVE ledit compte de gestion 2022.

-3-

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire nomme M. Michel PIQUET président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal est invité à adopter le compte administratif 2022.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Maire se retira au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

Après avoir délibéré,

AUTORISE ledit compte administratif 2022.

-4-

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé d'affecter 2 173 919,21€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

Après avoir délibéré,

AUTORISE ladite affectation des résultats 2022.

-5-

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Je passe la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir le taux des impôts locaux soit :

- taux taxe foncière bâti : 48,60%
- taux taxe foncière non bâti : 59,74%

Pour rappel, le taux des impôts locaux n'avait connu aucune réévaluation pendant 11 ans. L'année dernière, ces taux ont été réévalués de 5%.

A noter que, depuis 2020, la commune n'a plus à délibérer concernant la taxe d'habitation.

M. Matthieu CAUVIN indique que l'année dernière il avait voté contre l'augmentation des impôts locaux, ces derniers restent au même taux pour cette année, par conséquent comme il n'y a pas de diminution, il s'abstient.

M. David ACHIN souhaite souligner que cette année comme l'année dernière, la commune subit, vu le contexte global, les diverses augmentations de ses dépenses de fonctionnement notamment liées aux tarifs des fluides et énergies. Il est surpris de la décision de vote de M. Matthieu CAUVIN.

M. Michel PIQUET tient à ajouter qu'il n'y a plus de vote sur les taxes d'habitations puisqu'elles ont été supprimées pour l'ensemble de la population. Le taux est toujours celui voté précédemment car les propriétaires de résidence secondaires sont encore soumis à la taxe d'habitation et donc, pour mémoire, ce taux est de 23,86%. Il souhaite également préciser le produit des impôts locaux. Le taux appliqué représente pour la taxe foncière bâti une somme de 4 045 161 € et pour la taxe foncière non bâti une somme de 56 027 €. La dotation supplémentaire pour la ville est de 261 162 € soit un total d'encaissement de 3 240 025 €.

Le Conseil Municipal,

Hormis l'abstention de M. Matthieu CAUVIN,

Après avoir délibéré,

AUTORISE ladite fixation du taux des impôts locaux 2023.

-6-

BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

L'adjoint aux finances présente à l'assemblée le projet de budget 2023 tenant compte des résultats reportés et des produits des impôts locaux tels que votés précédemment.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 10 092 665,55€ et la section d'investissement à 6 289 369,68€. Il présente le détail des différents investissements dont la réalisation est en cours comme le service de gestion comptable, l'école de musique et la salle de gymnastique de la rue Poutrain et précise l'ouverture de programmes nouveaux tels l'extension de la salle de sports Novorca ou le démarrage du chantier médiathèque.

Le financement des équipements, qui s'élèvent à 3 248 437€ est assuré par plus de 2 000 000€ de subventions et 733 000€ de cessions d'actifs entre autres. Aucun recours à l'emprunt n'est inscrit au budget.

S'agissant de la section de fonctionnement, M. Michel PIQUET souligne les impacts de l'augmentation du coût de l'énergie soit environ plus 900 000€ de surplus de gaz et électricité

depuis l'an dernier, ce qui amène encore plus à serrer les dépenses et être attentif aux économies.

M. le Maire tient à remercier M. Michel PIQUET pour cette présentation et souhaite rebondir sur les propos de l'adjoint aux finances.

En effet, aujourd'hui nous ne pouvons ignorer les difficultés que subissent les collectivités locales notamment l'augmentation des fluides que ce soit le gaz, les assurances ou bien encore l'électricité.

L'inflation porte notamment sur les différentes matières premières.

Lorsqu'on évoque 600 000 € d'augmentation sur l'électricité entre 2022 et 2023, il faut tout de même rappeler qu'entre 2021 et 2022, le coût de l'électricité pour la commune d'Orchies a augmenté de 80 000 €. En effet, il est passé de 218 000 € pour l'année 2021 à 298 000 € pour l'année 2022.

Ceci montre la difficulté que la commune a pu rencontrer c'est pour cela que M. le Maire tient à remercier Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services, ainsi que l'ensemble des services pour avoir su maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Malgré les difficultés, la commune a su maintenir son dynamisme au niveau de l'activité municipale notamment avec Orchies Libéré. M. le Maire tient à saluer une nouvelle fois toutes les personnes qui se sont investies pour le bon déroulement de cette fête, particulièrement M. Didier BAERT sans oublier les bénévoles ainsi que les associations d'Orchies.

De plus, M. le Maire évoque la qualité des services publics municipaux, par le choix de ne pas augmenter les tarifs des services publics ainsi que les taux d'imposition.

M. le Maire tient à rappeler les investissements faits sur la ville, non prévus au budget prévisionnel 2021 :

- Tour à Diables
- Achat du parking rue Wattrelot
- Rachat de l'auto-école

En effet, grâce à une gestion saine des services publics, la municipalité a pu saisir ces opportunités.

Pour rappel, les investissements à venir sur la commune d'Orchies pour l'année 2023 :

- Extension de la salle Novorca (demande du club de tennis de table)
- Médiathèque (volonté du conseil municipal, offrir un service culturel)
- Service de Gestion comptable
- Vidéo protection (offrir une sécurité de qualité)

- Liaisons cyclable Orchies-Coutiches / Orchies-Landas / Orchies-Beuvry-la-Forêt

Mais encore des inaugurations :

- Extension de la Maison Margot
- Clinique radiologique (équipement unique)
- Centre d'incendie et de secours

M. le Maire insiste sur le fait que tous ces projets amènent une réelle dynamique à la ville mais également apportent de l'emploi et de l'argent sur le territoire.

M. le Maire évoque ici les projets importants mais il indique ne pas oublier tous les projets de chacun et chacune.

Mme Françoise DUPRÉ-BARTHÉLÉMY souhaite rebondir sur les dires de M. le Maire concernant le vélo. Trois liaisons en direction de Landas, de Coutiches et de Beuvry-la-Forêt. Ces éléments vont accroître l'attractivité de la commune puisqu'elles vont permettre aux orchésiens ainsi qu'aux personnes des environs de circuler sur des itinéraires complètement sécurisés.

Et de façon beaucoup plus générale, elle évoque sa satisfaction de voir la commune bénéficier d'une gestion rigoureuse. Elle est fière de ce budget et votera favorablement.

M. David ACHIN rejoint l'avis de l'adjointe à la transition écologique et souhaite souligner également la bonne gestion des finances de la ville. De plus, il remercie l'ensemble des agents de la commune pour leur investissements quotidien qui ont permis aussi de réduire l'impact du contexte actuel sur les finances et sur les frais de fonctionnements. En effet, ceci permet aujourd'hui de continuer l'investissement pour améliorer le cadre de vie des concitoyens. Il évoque particulièrement le projet de l'extension Novorca pour les pongistes mais pas que, il y a aussi le club d'arts martiaux. Il rappelle également que cette salle est utilisée par les écoles ou encore le centre de loisirs. Un réel investissement pour la ville d'Orchies.

M. le Maire souhaite ajouter quelques projets en plus à savoir :

- La salle Poutrain
- Le contour de l'Eglise
- L'Avenue de la Libération

M. Matthieu CAUVIN indique comme lors du débat des orientations budgétaires, de nombreux projets qu'ils avaient dénoncés. La situation actuelle montre qu'ils avaient raison, les dépenses de fonctionnements augmentent et risquent d'augmenter encore (inflation, coût de l'énergie, des matériaux, etc...). Certaines dépenses comme le centre de gestion n'auraient pas dû être faites, il répète, ce n'est pas aux orchésiens de payer pour la casse des services

publics et la fermeture des perceptions. De plus, comme il l'avait déjà demandé l'année dernière, ils veulent plus d'aides directes envers les orchésiens.

Mme Lise FOUCART indique que de belles réalisations ont vu le jour, elles ont permis d'améliorer le quotidien de tous, alors certes il y a quelques dépenses qui ont augmenté mais par un équilibre et une rigueur tous ces projets peuvent être réalisés. Elle souhaite plus particulièrement louer la réalisation de l'académie de musique, un super beau projet au sein de notre commune. Elle évoque également l'évolution du nombre d'élèves inscrits à cette académie soit 135 élèves l'année dernière contre 185 élèves pour cette année. Une fois de plus, nous appuyons sur l'attractivité de nos projets car en effet, de nombreux élèves viennent de nos communes voisines.

Mme Lise FOUCART souhaite également rebondir sur la vidéoprotection, la sécurité est une chose très importante pour la commune, elle permet de dissuader mais surtout protéger nos concitoyens.

M. Marc DUPUIS évoque à son tour les carrés potagers, les actions menées pour les subventions pour le passage à l'éthanol ou encore les nombreuses plantations d'arbres y compris lors de la rénovation de l'Avenue de la Libération... Il souhaite également évoquer le passage de tous les éclairages publics à l'éclairage leds, alors certes il y a du retard mais c'est une histoire de quelques semaines. Enfin, concernant la rénovation de la salle Novorca, ils ont profité des travaux de rénovation pour équiper la toiture de panneaux photovoltaïque.

Mme Lise FOUCART souhaite remercier le conseil pour l'accompagnement de la Maison Margot, il faut être très attentif à notre population vieillissante qui va augmenter énormément d'années en années. Il faut garder toute notre énergie et créativité pour nos aînés.

Mme Carine GAU est étonnée de la réflexion de M. Matthieu CAUVIN sur le fait que le budget n'étant pas assez tourné vers la population, alors que tous les projets réalisés présentés précédemment le prouvent. En effet, on a les subventions pour les associations, subventions pour le CCAS mais encore par l'achat de la Tour à Diables, de la médiathèque ou l'école de musique. Tous ces investissements sont justement en faveur des orchésiens alors penser ou dire le contraire ne serait pas approprié.

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal,

Hormis le vote contre de M. Matthieu CAUVIN,

Après avoir délibéré,

VOTE ledit budget primitif 2023.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2023, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

M. Michel PIQUET précise au conseil municipal le postulat retenu du maintien des subventions aux associations sur les mêmes bases que 2022, ceci malgré un contexte financier difficile, et pour marquer l'intérêt municipal vers ces acteurs essentiels de la vie communale. Il souligne l'attribution d'une subvention de démarrage à quatre nouvelles associations de la commune et l'évolution sensible de l'aide financière apportée au centre communal d'action sociale, l'établissement ayant utilisé tous les produits de placement qui lui permettaient jusqu'alors d'équilibrer son budget.

Le total des aides décidées se monte à 169 965€ pour les associations culturelles et de loisir, 250 430€ pour les associations sportives, 2 545€ pour les associations extérieures et 105 000€ pour le CCAS.

M. le Maire confirme l'importance portée par les clubs et associations dans la vie locale. Il souligne aussi que les aides de la commune ne se limitent pas aux subventions versées, mais que le budget municipal apporte une part importante dans leur fonctionnement en mettant à disposition des salles et locaux, en les aidant à l'organisation des festivités et manifestations.

M. Patrick FREMAUT indique que le conseil municipal peut se réjouir du tissu associatif proposé dans la commune au profit de tous les Orchésiens. Pour rappel, nous comptons 63 associations aujourd'hui, 28 dans le domaine du sport et 7 extérieurs. Un tissu associatif absolument remarquable. Toutes ces associations permettent à l'ensemble des citoyens d'exercer une activité et/ou un sport. Justement nous pouvons apercevoir qu'une multitude de personnes profitent de toutes ces installations. Il exprime être fier de l'excellente tenue du budget primitif. Le conseiller municipal indique les choses que la commune fait en plus en faveur des concitoyens notamment par de nombreuses actions pour les aînés, le téléthon, le forum des associations et l'accès aux nouveaux clubs dont nous recevons de nombreuses demandes. Il finit par le budget du CCAS en faveur des personnes dans le besoin, il a participé à cette assemblée, et encore une fois le conseil peut se réjouir de pouvoir aider autrui.

Mme Audrey MILLET ajoute que la plupart des associations sont reconnaissantes des subventions accordées mais également reconnaissantes des services techniques de la commune (déménagements...).

M. Cécil DEMULIER félicite la municipalité pour le grand nombre d'associations présentes sur la commune. Les Orchésiens ont la chance de bénéficier d'un panel de choix. Notamment, depuis peu, la commune a pu accueillir des associations de jeux de rôles. Il indique avoir de nombreuses réunions de création d'association, et malgré toutes les demandes, la commune arrive à jongler pour offrir une salle et des créneaux. La ville trouve toujours une solution pour les associations.

Les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot
- Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Jean-Pierre GUENOT, Président de Solidarité pour Orchies
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Ludovic ROHART, Président de la SPL
- Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque
- Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites subventions de fonctionnement 2023.

-8-

CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES BENEFICIANTE D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT SUPERIEUR A 23 000€

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- l'Académie de musique : 103 000€
- la SASP-BCO : 100 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pèvèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 31 000€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité lesdites conventions.

-9-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à une stagiairisation, il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à partir du 1er avril 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à jour.

-10-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter un CDD à temps complet du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 pour le service Urbanisme

M. Matthieu CAUVIN indique qu'une nouvelle fois le conseil municipal lui demande d'approuver un contrat en CDD pour un accroissement temporaire d'activité. Cette fois-ci il s'agit du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 afin de renforcer le service Urbanisme. Il s'interroge sur cet accroissement temporaire d'activité pour ce service puisque le 3 mars 2022, il y a un an, le conseil avait fait la même demande soit deux ans pour le même service. Il ajoute qu'il ne pense plus que ce soit un accroissement temporaire d'activité mais d'un manque évident de personnel. Il affirme qu'une titularisation semble nécessaire, la municipalité doit montrer l'exemple. Cependant, il déclare qu'il votera néanmoins pour car il n'est pas question de priver quelqu'un d'un emploi.

M. le Maire ajoute que normalement tout ce qui concerne l'instruction ou le droit des sols relève de la communauté de commune Pévèle Carembault. C'est pourquoi la mairie n'est plus dans l'obligation de détenir d'un service Urbanisme. Simplement pour pouvoir accompagner

convenablement les porteurs de projet auprès de la communauté de communes, nous avons souhaité maintenir ce service, qui aujourd'hui, fait face à de nouvelles demandes d'instruction de permis de conduire. Ce service Urbanisme dispose d'un agent nommé Mme Delphine DELESCLUSE, Responsable Urbanisme, au côté de Mme Virginie MEAUZOONE, Directrice Générale des Services. Cependant au vu des nombreuses demandes, la municipalité a fait le choix de disposer d'un deuxième agent.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit recrutement.

- 11 -

VERSEMENT D'UN CAPITAL DECES

Lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal du départ à la retraite, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants droit (conjoint et enfants de moins de 21 ans).

Suite au décès de M. André COETTE le 5 janvier dernier, il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à procéder au versement du capital décès à sa veuve, Mme Dominique COETTE.

Le montant s'élève à 33 735,20€.

Il correspond au montant de la dernière rémunération brute annuelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit versement.

- 12 -

AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE CREMATORIUM

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN, conseiller municipal délégué à la Transition numérique.

Le crématorium d'Orchies a été mis en service en 2015.

Il est géré dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) de 25 ans entre la ville et la Société Orchésienne de Crémation.

Cette société dédiée à la gestion du crématorium d'Orchies a été achetée par le groupe Funecap en octobre 2021.

Dans ce cadre, il est proposé de prolonger la DSP de neuf ans.

En effet, des dysfonctionnements ont été constatés sur le dispositif de filtration, similaires à ceux identifiés sur 13 autres crématoriums de Funecap équipés d'une ligne de filtration de la marque ATI.

Le délégataire doit donc remplacer le dispositif de filtration défectueux afin d'être en mesure de respecter la réglementation environnementale en vigueur et de disposer d'équipements en état d'assurer la continuité du service public sur la durée.

Pour information, le coût d'un dispositif de filtration s'élève à plus de 350 000€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ledit avenant.

-13-

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI 3DS CONCERNANT LES METAUX RESULTANT DE LA CREMATION

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN.

La loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi 3 DS, et le décret n°2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire, sont venus préciser et organiser le régime des résidus métalliques issus des opérations de crémation.

Le produit financier du retraitement des résidus métalliques ne peut être destiné qu'aux deux opérations suivantes :

- financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes
- don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique

Il est donc proposé de privilégier en premier lieu le financement de la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

Pour l'hypothèse où la prise en charge de ce financement laisserait subsister un reliquat disponible, il est proposé d'inscrire sur la liste des fondations autorisées à recevoir les dons :

- les associations caritatives actives à Orchies : les Restaurants du cœur, le Secours populaire et le Secours catholique
- UNICEF France

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise en œuvre.

-14-

**ADOPTION DU PAVE
(PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES
PUBLICS)**

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à la Jeunesse et au Handicap.

L'objectif du PAVE est de rendre accessible la voirie et les espaces publics à toute personne à mobilité réduite afin qu'elle puisse se déplacer de façon autonome et circuler en tout point dans la ville.

Le PAVE pose un diagnostic de l'existant et met en place une programmation pluriannuelle des travaux.

Dans ce cadre, dix parcours ont été réalisés dans la commune afin de faire un état des lieux.

Le coût prévisionnel de mise en accessibilité de ces dix parcours est d'environ 500 000€.

Il sera intégré dans le programme pluriannuel d'investissement des voiries.

D'ores et déjà, tous les travaux réalisés prennent en compte la dimension de l'accessibilité, à l'exemple des chantiers avenue de la Libération ou contour de l'Eglise.

De plus, c'est aussi un travail régulier de sensibilisation de la population concernant l'accessibilité et plus généralement l'inclusion.

M. le Maire remercie M. Roger VANDEVYVERE qui préside au côté de Mme Nathalie GABRYELEWICZ la commission communale pour l'accessibilité sur le handicap, et salue leurs

investissements en faveur de cette cause. Il salue également le travail fourni par M. Guy DERACHE en tant que 1^{er} adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux ainsi que M. PINATON, concitoyen orchésien qui a accompagné la mairie pour rédiger ce document.

M. le Maire indique que sur l'année 2020-2026, le handicap est l'une des trois priorités de la municipalité à côté du développement cyclable et de la fraternité. Il souligne l'énorme travail mené par Mme Nathalie GABRYELEWICZ et M. Roger VANDEVYVERE notamment avec l'action « la nuit du handicap », action déjà mise en pratique l'année dernière. De plus, ils ont mis en place une expérience qui consiste à passer deux heures en fauteuil roulant dans la ville d'Orchies afin de sensibiliser la population face au handicap. Il est plus que nécessaire de travailler sur ce PAVE.

De plus, il y a la volonté politique, M. le Maire remercie à nouveau M. Guy DERACHE car dès lors que nous avons des travaux de voiries, la municipalité prend directement en compte cette problématique (comme pour le vélo).

M. le Maire indique qu'à l'avenir il y aura un certain nombre de travaux, de rénovations et de dépenses qui seront orientés pour la mise en accessibilité au niveau de la voirie mais aussi dans les espaces publics.

Mme Nathalie GABRYELEWICZ ajoute qu'une action de sensibilisation face aux troubles autistiques sera réalisée le 25 mars à l'estimation des agents communaux et plus particulièrement le centre aéré et les écoles.

En effet, M. le Maire indique que l'idée serait de travailler avec le responsable du centre pour autiste d'Orchies et d'offrir à la fois aux écoles mais aussi au personnel de la ville une réelle sensibilisation face à cette problématique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le PAVE

-15-

SERVITUDE POUR CANALISATION SOUTERRAINE ENEDIS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1^{er} adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Une convention sous seing privé a été signée avec ENEDIS concernant une servitude pour la pose et l'entretien d'une canalisation souterraine entre la rue des Bleuets et la rue des Capucines.

Cette servitude se situe sur la parcelle section A n° 2712, d'une surface de 20a 39 ca.

A la demande d'ENEDIS, il faut régulariser cette convention de servitude dans une bande de 3 mètres sur une longueur totale d'environ 10 mètres.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à signer l'acte notarié afférent.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit acte notarié.

-16-

ACHAT DE PARCELLES A 3F NOTRE LOGIS

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2021, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'intégration dans le domaine public de parcelles appartenant à 3F NOTRE LOGIS.

Ces parcelles avaient été précédemment oubliées dans la rétrocession à la ville des voiries et espaces publics du lotissement des Moulins.

Elles correspondent aux voiries du clos Matisse et des espaces verts attenants.

Un nouveau plan de géomètre a donc été établi afin de régulariser cette situation.

Il est donc proposé d'acheter à l'euro symbolique auprès de 3F Notre Logis les parcelles suivantes en section AA pour les classer dans le domaine public communal :

- n° 178 pour 908 m²
- n° 179 pour 1 000 m²
- n° 180 pour 2 749 m²
- n° 181 pour 2 508 m²
- n° 185 pour 886 m²
- n° 186 pour 229 m²
- n° 415 pour 517 m²
- n° 510 pour 522 m²

- n° 514 pour 534 m²
- n° 518 pour 306 m²
- n° 519 pour 8 031 m²
- n° 520 pour 28 m²

soit une surface totale de 18 218 m²

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite achat.

-17-

EXTENSION DE RESEAU ENEDIS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Dans le cadre du projet de construction de deux bâtiments de bureaux au 25 zone de l'Europe, une extension du réseau ENEDIS est nécessaire de 500 m en dehors du terrain d'assiette de l'opération pour un montant prévisionnel estimatif de 41 589,48€ HT.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention avec la SCI du 30 JUIN pour permettre à la commune d'être remboursée du montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-18-

CONVENTION DE MECENAT

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à l'Ecole de musique et aux Incivilités.

Depuis le 19 décembre dernier, la ville est propriétaire de la Tour à diable.

Le montant de cette acquisition est de 560 000€.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention de mécénat avec la SCI du 30 Juin pour un montant de 150 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-19-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCPC AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS

M. le Maire donne la parole à M. Cecil DEMULIER, conseiller municipal à la vie associative.

La Communauté de communes Pévèle Carembault a ouvert une nouvelle enveloppe de fonds de concours pour la période 2022-2025.

Le montant attribué à la ville d'Orchies est le suivant :

- 26 316€ au titre de la dotation forfaitaire (part fixe par commune)
- 90 707€ au titre de la répartition au prorata de la population
- 82 742€ au titre de la pondération de l'attribution de compensation par habitant perçue par la commune

soit un total de 199 765€

Dans ce cadre, il est donc proposé de solliciter un fonds de concours de 199 765€ pour l'extension et la rénovation du complexe sportif Nov'orca.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-20-

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LA CCPC POUR L'AMENAGEMENT CYCLABLE ENTRE ORCHIES ET COUTICHES

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, adjointe au Cadre de vie et au Vélo.

Lors du conseil municipal du 27 mars 2021, le conseil municipal a donné un avis favorable au projet d'aménagement cyclable entre Orchies et Coutiches sous maîtrise d'ouvrage du Département du Nord sur une voie communale, la rue du Moulinet.

Depuis, ce projet a évolué avec l'ajout de la réfection d'un chemin agricole parallèle à la piste cyclable.

Il convient donc de confirmer l'accord de la commune sur le nouveau projet et d'autoriser M. le maire à signer la convention de partenariat avec le Département du Nord et la CCPC (Communauté de communes Pévèle-Carembault).

Le plan de financement est assuré comme suit :

- Estimation du montant total des travaux : 625 000€ HT
- Département du Nord : 70% - 437 500€ HT
- CCPC : 21% - 131 250€ HT
- Ville d'Orchies : 9% - 56 250€ HT

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

-21-

DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DES PTS

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, adjoint à l'Animation jeunesse.

Le dispositif des Projets Territoriaux Structurants (PTS) est un fonds du Département du Nord dédié aux projets qui rayonnent à l'échelle de plusieurs communes et renforcent l'attractivité du Département.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un soutien du Département au titre des PTS pour deux projets structurants :

- l'aménagement de la Maison LEROUX en médiathèque

La subvention demandée est d'un montant de 500 000€.

- les travaux d'aménagement de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt

La subvention demandée est d'un montant de 635 144,20€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-22-

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DES AAT

M. le Maire donne la parole à Mme Cécile DUPUIS, conseillère municipale aux écoles.

L'AAT (Aide à l'Aménagement des Trottoirs) est un dispositif du Département du Nord qui subventionne les travaux d'aménagement de bordures, caniveaux, quais de bus, trottoirs dans les emprises du domaine routier départemental.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter un soutien du Département au titre de l'AAT pour l'aménagement de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt.

La subvention demandée est d'un montant de 156 838,39€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-23-

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire donne la parole à M. Patrick FREMAUT, conseiller municipal à l'Emploi et aux Sports.

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est redistribué par le Département du Nord aux communes de moins de 10 000 habitants.

Dans ce cadre, les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement pour le financement d'opérations en lien avec la circulation routière.

Ces subventions sont versées par la Préfecture.

Dans ce cadre, il est proposé de demander un soutien du Département pour l'aménagement d'un parking rue Wattrelot.

La subvention demandée est d'un montant de 10 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-24-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « REDUNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS »

M. le Maire donne la parole à Emilie PLAISANT, conseillère municipale aux Parcs.

La Région Hauts-de-France a adopté le nouveau cadre relatif à la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes).

Dans ce cadre, il est proposé de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs ».

En effet, la ville d'Orchies fait partie des 148 communes éligibles.

Elle avait d'ailleurs été lauréate du précédent appel à projets.

Le nouveau dispositif vise à :

- agir sur l'attractivité globale des centres-villes et des centres-bourgs
- prévenir l'inflation de l'offre en périphérie en priorisant le développement commercial au cœur des centralités existantes
- diversifier les activités commerciales en lien avec les nouveaux modèles de consommation

Une subvention d'un montant d'un million d'euros peut être allouée sur les deux appels à projets.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-25-

DEMANDES DE SUBVENTION A L'ADEME

M. le Maire donne la parole à Marc DUPUIS, conseiller municipal délégué à la transition énergétique.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la ville d'Orchies a proposé à l'entreprise LEROUX de réfléchir ensemble à un projet de réseau de chaleur.

En effet, LEROUX produit de la chaleur via son process industriel, non valorisée à ce jour, et des équipements collectifs à proximité pourraient bénéficier de cette énergie.

Pour conforter cette idée et étudier sa faisabilité, une étude préliminaire est nécessaire.

Le montant total de l'étude est estimé à 27 634,80€ HT.

Le montant de la subvention demandée à l'ADEME s'élève à 19 344,36€, soit 70%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-26-

DEMANDES DE SUBVENTION A L'ETAT

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY.

En sus des subventions demandées au Département du Nord pour l'aménagement de la RD 953, il est proposé de demander également une subvention à l'Etat dans le cadre du nouvel appel à projets pour le financement d'aménagements cyclables.

L'objectif de ce sixième appel à projets est de permettre aux communes de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux.

Deux types d'infrastructures sont l'objet de cet appel à projets :

- les aménagements permettant la résorption d'une discontinuité (exemple d'un carrefour dangereux comme celui « du lapin »)
- les itinéraires sécurisés

L'aide demandée ne peut être inférieure à 100 000€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-27-

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UNE AIDE DE JEUX

M. le Maire donne la parole à Mme Emilie PLAISANT.

Il est proposé d'accueillir à Orchies un parc d'attraction de plein air éphémère, du 27 mai au 3 septembre prochain.

Il s'agit d'une aire de jeux de plein air d'environ 5 000 m² sur le thème de l'été avec des structures gonflables aquatiques et sportives.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre à disposition l'ancien terrain de rugby et le parking face à la piscine pour un loyer mensuel de 4 000€.

M. le Maire indique avoir reçu Mme GODART, porteuse de projet, elle souhaite mettre en place des jeux pour enfants au sein de notre commune. L'idée serait de pouvoir permettre cette activité, et d'autre part de bénéficier d'un montant de 4 000€ par mois. De plus, un accord va être mis en place pour l'accueil des enfants du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite mise à disposition.

QUESTIONS DU RASSEMBLEMENT POPULAIRE ET CITOYEN

Nous avons reçu deux questions du Rassemblement populaire et citoyen.

Question 1

« Monsieur le Maire a annoncé en début d'année se déplacer chez les commerçants afin de leur présenter les vœux de la municipalité. Certains m'ont confié attendre toujours sa visite et m'ont fait part de leur étonnement. Il s'agit de commerces connus et très fréquentés et ils s'étonnent d'avoir été oubliés. Forcément, ils s'interrogent. Est-ce volontaire ou un simple oubli ? Ils aimeraient naturellement avoir des explications. »

M. le Maire indique à M. Matthieu CAUVIN qu'il prétend faire le relais de quelques commerçants qui s'étonneraient de ne pas avoir été visités lors de la tournée des vœux.

Cela donne tout d'abord l'occasion de rappeler brièvement la philosophie pour ces vœux qu'ils ont voulu de proximité, sobres et chaleureux. Pas de grande cérémonie donc mais une vingtaine de moments consacrés aux associations, aux corps constitués, à la communauté éducative, à la maison de retraite, aux agriculteurs, etc...

Concernant les commerçants, nous avons la chance d'en compter énormément sur notre commune, bien que les temps soient durs. Il a consacré une journée à ces vœux et il a rencontré une trentaine de commerçants situés à différents endroits de la commune : le centre-ville, la rue de résistance, la gare et la zone de l'Europe. Il n'a jamais prétendu à l'exhaustivité, l'important étant le symbole de l'attention accordée aux commerçants, qui nous sont chers. Tous, sans exception, ont par ailleurs été conviés à une réunion à l'initiative de la Mairie peu de temps après pour évoquer différentes thématiques : aides face aux hausses du prix de l'énergie, accompagnement pour l'embauche d'apprenti/alternant, sujets relatifs au handicap, etc...

Début février, M. le Maire faisait une vidéo pour inciter les habitants d'Orchies et alentours à consommer dans nos commerces à l'occasion de la Saint-Valentin comme en toute occasion.

Il s'est rendu avec plaisir dans chacun des nouveaux commerces, à l'image récemment de la Foccacina, ou chez tout commerçant qui lui lance l'invitation, vous pouvez relayer ce message.

Depuis plusieurs années, ils font preuve de volontarisme et ont engagé un travail de fond avec les commerçants et les entreprises en multipliant les initiatives et les actions conjointes. Ils ont tout d'abord lancé des réunions sous forme de petit-déjeuner de travail et petit à petit,

ils ont recréé une dynamique collective chez les commerçants qui a abouti à la création du Commerce club d'Orchies que préside M. BOURGEOIS. A l'époque, nous avons aussi cofinancé des formations Starter et Booster au bénéfice de nos commerçants, en partenariat avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et la Région. Cette dernière devrait par ailleurs aider à la hauteur de plus de 450 000€ dans le cadre du dispositif « redynamisation centres-villes/centres-bourg ».

Une aide à l'installation a aussi été mise en place tout comme une taxe sur les friches commerciales qui sont aujourd'hui en nombre très limité. Nous pouvons nous réjouir d'avoir une ville attractive avec des porteurs de projets qui nous sollicitent quasiment chaque semaine. Alors, oui, si tous ne se concrétisent pas, il y a indéniablement un intérêt fort pour notre ville.

M. le Maire a bien conscience également de la période que nous traversons et de la fragilité de certains commerces qui ont subi le Covid, période où la mairie avait d'ailleurs été au soutien des commerçants, et maintenant l'inflation. Il a reçu chacun d'eux, essayé de trouver des solutions lorsqu'il n'était pas trop tard et bien sûr témoigné de notre soutien à ceux qui ont dû baisser le rideau.

Orchies comme tout autre commune ne dispose pas de moyens pléthoriques pour répondre seule à cette situation. Pour autant, nous sommes mobilisés, un grand plan de communication va être lancé en lien avec le Commerce club, qui réfléchit à d'autres actions.

Question 2

« Un habitant de la rue Jules Roch m'a fait part de son mécontentement. Sa porte et son trottoir sont continuellement couverts de fientes d'oiseaux. Il a déjà signalé ce problème à plusieurs reprises mais rien n'a été fait pour l'instant. Est-ce qu'une solution va être trouvée ou allons-nous laisser nos concitoyens dans les fientes ? De plus une entreprise est venue faire des travaux et a laissé des saletés sur le trottoir. Cela commence à faire beaucoup. »

M. Marc DUPUIS indique que ce n'est pas tant la présence des pigeons qui est problématique mais la concentration. Au sein de la ville d'Orchies, ils ont identifié trois lieux. Néanmoins, la ville se doit d'agir en respectant à la fois les autres, les animaux et l'environnement. D'autant plus, il tient à préciser que de tenter d'éradiquer les pigeons de manière brutale est contreproductif, en effet, les pigeons ont une faculté d'adaptation exceptionnelle. Mais encore, il précise que la fiente de pigeons est un excellent engrais grâce à sa richesse en azote et en acide phosphorique. La meilleure solution reste de nettoyer et pour cela un engin passe toutes les semaines dans cette rue. Enfin il conclut que les services municipaux sont toujours réactifs et répondent rapidement aux différents signalements.

M. Matthieu CAUVIN reprend les dires de M. Marc DUPUIS en soulignant donc que c'est tout à fait normal que les habitants doivent nettoyer constamment leur porte car après tout, la fiente de pigeons procure de l'engrais pour le jardin.

M. Marc DUPUIS indique une fois de plus que la balayeuse passe toutes les semaines.

M. le Maire exprime que chaque contribuable est censé nettoyer son trottoir et son caniveau. En l'occurrence, M. Matthieu CAUVIN pourra rappeler aux personnes concernées que les services techniques se sont rendus sur place et de la même façon la municipalité nettoie les fientes de pigeons sur les écoles ou autres bâtiments.

M. le Maire indique ne pas avoir de solution pour les dégâts occasionnés et s'interroge sur le fait que plusieurs emplacements comme cette porte, l'école maternelle ou encore la Tour à Diables sont plus victimes de ce fléau naturel que d'autres.

M. le Maire remercie le conseil municipal et clôture la séance.

La séance est levée à 21h20.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine GAU	
Didier BAERT	
Jean-Pierre GUENOT	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	

Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT	
Cécile DUPUIS	
Audrey MILLET	
Michel DEPREZ	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Patrick FREMAUT	
Marine HERLEM	
Matthieu CAUVIN	
Nelly THIEFFRY (Procuration à Michel PIQUET)	
Marie-Josée MASSON (Procuration à Carine GAU)	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à David ACHIN)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Anne-Sophie DEBERDT)	
Sébastien HENNON (Procuration à Audrey MILLET)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Guy DERACHE)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	